

RISQUES LIÉS AU TRAVAIL EN HAUTEUR

Préconisation d'équipements de protection individuelle :

RAPPEL : L'utilisation des équipements de protection individuelle ne devra se faire que lorsque la mise en oeuvre d'un moyen de protection collective s'avère techniquement impossible.

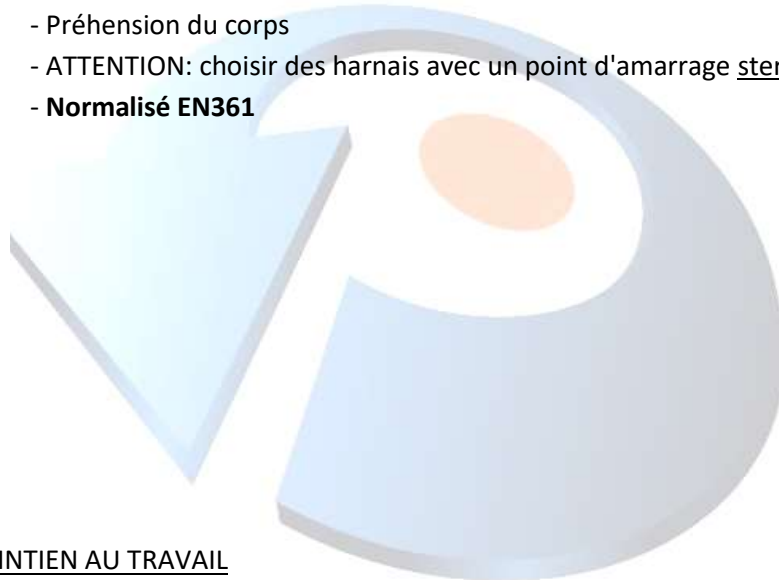
La formation à l'utilisation de ces équipements est également à prévoir si ce n'est pas déjà fait.

Systemes de préhension :

HARNAIS



- Préhension du corps
- ATTENTION: choisir des harnais avec un point d'amarrage sternal plus dorsal
- **Normalisé EN361**



HARNAIS AVEC MAINTIEN AU TRAVAIL



- Préhension du corps + maintien au travail
- Particulièrement adapté lorsque l'on doit se libérer les mains
- Attention doit être utilisé avec longe de maintien au travail PLUS le système de retenue antichute
- **Normalisé EN361 + EN358**



LONGE DE MAINTIEN AU TRAVAIL:



- Longueur 2 mètres
- Réglable
- Cette longe de maintien au travail **DOIT** s'utiliser en association avec un système d'arrêt de chute. **Ce n'est pas un organe de sécurité** mais permet en cas de situation d'équilibre précaire de se créer un point d'équilibre et de se libérer les mains. Elle s'utilise en l'attachant à la ceinture de maintien du harnais lorsque celui-ci en est doté. Equipement souvent indispensable dès lors que la situation ne permet pas d'évoluer sur un plan de travail.
- **Normalisée EN358**

Systemes de liaison antichute:

ANTICHUTE A RAPPEL AUTOMATIQUE A SANGLE :



- Enrouleur à sangle
- Arrêt de chute rapide
- Idéal lors de faible tirant d'air (distance entre point d'ancrage et sol)
- A utiliser en facteur de chute 0 (c'est à dire le point d'ancrage au dessus de l'opérateur)
- **Normalisé EN360**

ANTICHUTE A RAPPEL AUTOMATIQUE A CÂBLE :



- Enrouleur à câble
- Longueur de câble plus importante que les enrouleurs à sangle
- Arrêt de chute rapide
- Idéal lors de faible tirant d'air (distance entre point d'ancrage et sol)
- A utiliser en facteur de chute 0 (c'est à dire le point d'ancrage au dessus de l'opérateur)
- **Normalisé EN360**



ANTICHUTE MOBILE SUR CORDE LISSE :



- Ce type de liaison antichute peut fonctionner quel que soit le plan de travail (vertical, horizontal, incliné). Il permet essentiellement de sécuriser les accès au poste de travail en hauteur et peut être judicieusement associé à une perche télescopique (voir chapitre suivant « ancrages ») afin de mettre en place son dispositif de sécurité dès le sol. Il peut également être utilisé comme système de retenue, grâce à son blocage manuel, sur les utilisations horizontales. Le coulisseau bloque instantanément sur la drisse en cas de glissade ou de chute de l'opérateur.

- **Normalisé EN353-2**

La protection de la tête:

Casques:



- Les casques adaptés au risque de chute de hauteur doivent comporter une jugulaire 3 points.
- Si les opérateurs sont en plus confrontés aux risques électriques, le casque devra être fermé, non ventilé et conforme aux normes de sécurité électrique.
- Il est recommandé de choisir des casques avec un maximum de confort et un réglage adapté afin de limiter les contraintes apportées à l'opérateur.
- **Normalisé EN397**

Les dispositifs d'ancrages provisoires :

Contrairement aux autres classes d'ancrage, les dispositifs d'ancrage provisoires et transportables sont considérés comme des EPI. Ces équipements sont totalement indispensables lorsqu'il n'existe pas d'installation d'ancrage permanente type lignes de vie ou points d'ancrage. L'objectif de ces équipements est de créer un dispositif temporaire sur lequel l'opérateur installera sa liaison antichute, sans rompre la chaîne de sécurité obligatoire. Il en existe une multitude de modèles différents. Nous avons listé ci après, ceux qui nous paraissent adaptés à la nature des interventions spécifiques rencontrées lors des formations effectuées.



LIGNE DE VIE TEMPORAIRE:



- Idéal lorsque la zone de travail à couvrir est importante
- Longueur de travail 20 mètres
- Doit s'amarrer sur des points d'ancrages structurels sûrs ou normalisés EN795-A
- A utiliser avec un stop chute à rappel automatique ou un antichute mobile sur drisse.
- **Normalisé EN795-B**

ANNEAUX DE SANGLE:



- Permet de créer un point d'amarrage fiable autour de la plupart des structures.
- Nous recommandons deux références de longueurs différentes (ex: 2x 0,80m plus 2x 1,50m) pour plus de possibilités d'amarrage
- **Normalisé EN795-B**

PERCHE TELESCOPIQUE:



- La perche a pour objectif de créer un point d'ancrage depuis le sol rapidement et facilement.
- Cette solution permet d'accéder en sécurité au poste de travail en hauteur dès le début de l'ascension.

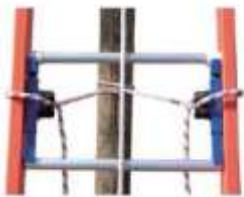


ANCRAGE GRANDE OUVERTURE POUR PERCHE:



- Ce connecteur s'utilise avec la perche pour créer un point d'ancrage à distance depuis le sol
- **Normalisé EN795-B**

KIT DE SECURISATION D'ECHELLE MOBILE



- Ce dispositif permet de sécuriser les pieds d'une échelle mobile afin d'éviter tout glissement de celle-ci. Il supprime tout risque de basculement et permet donc de fixer l'échelle en toute sécurité.
- Le kit comprend 2 blocs de fixation ajustables entre 2 barreaux d'échelle et une corde de 8m.

Les dispositifs d'accès en hauteur :



PLATEFORME INDIVIDUELLE ROULANTE LEGERE (PIRL) :



- Une multitude de PIRL existe. Le choix se fera en fonction des hauteurs de travail, de l'environnement, du poids, etc...

